

de la de Grotius, qui ne faisoit pas difficulté de condamner ceux qui s'engagent dans des alliances, sans distinguer les uns & les autres motifs des différentes guerres qui peuvent survenir : Car on approuve dans ce Chapitre la maniere absolue dont se traitent les alliances ; & comme il est question, dit Mr. Mably, de marquer précisément le *cas de l'alliance*, il faut déterminer un point fixe & certain : « Et quel autre point, » poursuit-il, peut-on choisir qu'un acte d'hostilité ? Tout autre grief, quel qu'il puisse être, qu'on voudra prendre pour le *cas de l'alliance*, peut former une source intarissable de plaintes, de différends, de chicane, de contestation. Les Traités d'alliance défensive qui sont si avantageux pour les Nations, devien- droient inutiles, parce qu'il seroit aisé d'en éluder la force. En suivant la méthode ordinaire, on assure le repos public &c. »

CHAP. IV. *Paix de Nimegue & Traités qui y ont rapport.* Les conférences pour cette pacification générale commencerent en 1676. & durerent trois ans. « On regarde, dit nôtre Auteur, » cette Paix de Nimegue comme l'époque d'une sorte d'ascendant que la France a pris sur ses voisins ; mais je crois au contraire qu'elle commença dès-lors à être moins puissante. » Il se forma des ligues contre-elle, & ses acquisitions diminuerent ses forces en ce sens, qu'elles irritèrent ses ennemis & donnerent des soupçons à ses alliés. » Pour confirmer ce raisonnement politique, on produit la ligue d'Augsbourg qui éclata en 1686. & le Traité de Vienne en 1689.

En parlant des deux Traités de Westminster, l'un de 1678. & l'autre de 1689. l'Abbé Mably donne